

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.]

**Conditions Financières en date du 29 novembre 2019**



**Région Centre-Val de Loire**

**Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500BXJTLB1MUUHB20**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 500.000.000 d'euros

**Emprunt obligataire d'un montant nominal total de 10.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,712% l'an et venant à l'échéance le 3 décembre 2039**

**SOUCHE No : 2019-4**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**SOCIETE GENERALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING**

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 5 novembre 2019 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information de Base**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information de Base et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/la-region-centre-val-de-loire/fonctionnement-conseil-regional/programme-euro-medium-term-notes.html>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- |    |   |  |
|----|---|--|
| 1. | <b>Émetteur :</b>   | Région Centre-Val de Loire                   |
| 2. | (a) <b>Souche :</b>   | 2019-4                                       |
|    | (b) <b>Tranche :</b>  | 1  |
|    | (c) <b>Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :</b> | Sans objet                                   |
| 3. | <b>Devise Prévus :</b>  | Euros ("EUR")                                |
| 4. | <b>Montant Nominal Total :</b>                                  |  |
|    | (a) <b>Souche :</b>   | 10.000.000 EUR                               |
|    | (b) <b>Tranche :</b>  | 10.000.000 EUR                               |
| 5. | <b>Prix d'émission :</b>  | 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 6. | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>                      | 100.000 EUR                                  |
| 7. | (a) <b>Date d'Emission :</b>                                    | 3 décembre 2019                              |
|    | (b) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>                | Date d'Emission                              |
| 8. | <b>Date d'Echéance :</b>  | 3 décembre 2039                              |
| 9. | <b>Base d'Intérêt :</b>   | Taux Fixe de 0,712 %                         |
- (autres détails indiqués ci-dessous)*

10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.
11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibération n°15.05.04 du Conseil Régional de l'Émetteur en date du 18 décembre 2015, complétée par la délibération n°16.05.01B en date du 16 décembre 2016 et par la délibération n°18.05.01B en date du 19 octobre 2018.
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 0,712 % par an payable annuellement à échéance
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** Le 3 décembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) non ajusté
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** 712 EUR pour 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** Le 3 décembre pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet

17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 EUR
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée 100.000 EUR
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Non

#### **STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Applicable - *au porteur*
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Stipulations relatives à la consolidation :** Sans objet

28. **Masse (Article 10) :**

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

29. **Autres informations :**

Sans objet

### **RESPONSABILITÉ**

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : .....

Dûment autorisé

**Pour le Président du Conseil Régional  
Centre-Val de Loire et par délégation  
La Directrice Générale des Services**

 **Florence PELEAU-LABIGNE**

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

#### 2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 3 décembre 2019 sera faite par l'Émetteur

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 11.725 euros

#### 3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch France S.A.S. (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne feront pas l'objet de notation.

Conversion en euros : Sans objet

#### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif.

#### 5. RENDEMENT (TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT) -

Rendement indicatif: 0,712 % par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

#### 6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : SOCIETE GENERALE

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category* 1. Règles TEFRA : non applicable

#### 7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0013464534

(b) Code commun : 208685511

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust  
14 rue Rouget de Lisle  
92130 Issy-Les-Moulineaux  
France

- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet